

Réseau des Médiathèques de l'Estérel – Médiatem

Annexe 3 du règlement intérieur

CHARTRE DE PRÊT D'UNE LISEUSE

Conditions générales

Le prêt d'une liseuse est réservé aux adhérents du réseau des Médiathèques de l'Estérel-Médiatem. Il est soumis à la signature de cette charte de prêt, plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent, jusqu'à son retour dans l'établissement. Pour les adhérents mineurs (à partir de 12 ans), un parent ou tuteur signera la présente charte.

Modalités de prêt

Un adhérent ne peut emprunter qu'une seule liseuse à la fois. La durée de prêt est d'un mois. Le non-respect du délai de retour de prêt fera l'objet d'une impossibilité d'emprunter une liseuse durant les 3 mois suivants. Les liseuses sont réservables lorsqu'elles sont déjà empruntées. Lors du prêt, une assistance technique sera assurée par le bibliothécaire ainsi qu'une aide au démarrage du matériel. Un mode opératoire sera fourni sous forme de livret. Le prêt et le retour des matériels peuvent s'effectuer dans n'importe quelle médiathèque du réseau

Restitution du matériel

L'emprunteur s'engage à restituer la liseuse et l'ensemble des éléments fournis, selon l'inventaire détaillé au verso, et en bon état de fonctionnement. En cas de détérioration, perte, vol ou de non restitution de la liseuse, l'emprunteur s'engage à la remplacer par un matériel aux caractéristiques équivalentes, définies par la Direction du réseau des Médiathèques de l'Estérel-Médiatem. Toute anomalie ou dysfonctionnement doit être signalé lors de la restitution de la liseuse. Les liseuses seront systématiquement réinitialisées à leur retour : les documents personnels (y compris les livres numériques) téléchargés par les emprunteurs seront systématiquement supprimés.

Non remplacement

En cas de non remplacement de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse empruntée.

Précautions d'utilisation

Manipuler l'appareil avec précaution, - Suivre les instructions du mode opératoire de la liseuse.

Je déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans cette charte de prêt d'une liseuse, et m'engage à les respecter.

Date et Signature de l'abonné emprunteur :